

Le compte-rendu de réunion de chantier, établi par le maître d'œuvre ou son représentant a valeur d'instruction pour toutes les observations formulées envers les entreprises. En l'absence de remarques écrites dans un délai de 8 (huit) jours ou à la réunion suivante, le présent compte-rendu sera considéré comme accepté par tous les destinataires.

INTITULE DE L'AFFAIRE :

## Interconnexion de l'alimentation en eau potable de Jarnac et de Triac Lautrait et réhabilitation du réseau d'assainissement avenue du Général Leclerc à Jarnac

### Secteur entre le PR des Trois Jeannettes et le château d'eau de Jarnac

NOM DU REDACTEUR : Fabrice PIGEAU

SAINTES, le 13 février 2023

AFFAIRE N° : 20.010.16

N/REF : FP/23/M02005

### Compte rendu de la réunion de chantier du 10 février 2023

Participants	Téléphone	E-mail	Présent	Diffusion
<b>Maître d'Ouvrage</b> <b>Grand Cognac</b>	05.45.35.12.29			
Monsieur LOLMEDE		<a href="mailto:philippe.lolmede@grand-cognac.fr">philippe.lolmede@grand-cognac.fr</a>		X
Monsieur CESBRON	07.87.13.02.48	<a href="mailto:damien.cesbron@grand-cognac.fr">damien.cesbron@grand-cognac.fr</a>	X	X
Monsieur MALLET	06.72.81.18.54	<a href="mailto:alain.mallet@grand-cognac.fr">alain.mallet@grand-cognac.fr</a>		X
<b>Commune de Jarnac</b>	05.45.81.08.11	<a href="mailto:mairie@ville-de-jarnac.fr">mairie@ville-de-jarnac.fr</a>		
Monsieur GESSE				X
Monsieur CHARRIER	06.37.05.75.99	<a href="mailto:charrier.claude@orange.fr">charrier.claude@orange.fr</a>		X
Monsieur JOLY	06.10.31.29.66	<a href="mailto:philippe.joly@wanadoo.fr">philippe.joly@wanadoo.fr</a>	X	X
<b>Services Techniques</b>				
Monsieur BATY	06.70.48.15.94	<a href="mailto:responsable.st@ville-de-jarnac.fr">responsable.st@ville-de-jarnac.fr</a>	X	X
Monsieur LEGRIS	06.32.08.12.63	<a href="mailto:l.legris@ville-de-jarnac.fr">l.legris@ville-de-jarnac.fr</a>	X	X
Madame SAUVION	06.70.48.15.96	<a href="mailto:c.sauvion@ville-de-jarnac.fr">c.sauvion@ville-de-jarnac.fr</a>		X
<b>Agence Départementale de l'Aménagement de Jarnac</b>	05.16.09.50.33			
Monsieur PEROT		<a href="mailto:ifperot@lacharente.fr">ifperot@lacharente.fr</a>		X
Monsieur LAUVIGE	06.31.63.98.31	<a href="mailto:jplauvige@lacharente.fr">jplauvige@lacharente.fr</a>		X
<b>Maître d'Oeuvre</b> <b>HECA</b>	05.45.68.51.00			
Monsieur BOIS	06.75.44.63.45	<a href="mailto:m.bois@heca.fr">m.bois@heca.fr</a>		X
<b>ATMO Ingénierie</b>				
Monsieur PIGEAU	07.87.89.82.81	<a href="mailto:fabrice.pigeau@atmo17.fr">fabrice.pigeau@atmo17.fr</a>	X	X
Monsieur NICOLAI	06.63.46.79.46	<a href="mailto:richard.nicolai@atmo17.fr">richard.nicolai@atmo17.fr</a>		X
<b>Exploitant Jarnac</b> <b>AGUR</b>				
Monsieur THOMAS	06.88.80.91.04	<a href="mailto:julien.thomas@agur.fr">julien.thomas@agur.fr</a>		X
Monsieur YUNTA	06.65.61.72.10	<a href="mailto:j.yunta@agur.fr">j.yunta@agur.fr</a>	X	X
Monsieur PEZERE	06.82.88.67.32			
<b>Entreprises</b> <b>SOGEA Sud-Ouest hydraulique</b>	05.45.69.06.85			
Monsieur EVENOU	06.03.49.28.77	<a href="mailto:gilles.evenou@vinci-construction.fr">gilles.evenou@vinci-construction.fr</a>		X
Monsieur ROUGIER	06.19.23.31.72	<a href="mailto:cedric.rougier@vinci-construction.fr">cedric.rougier@vinci-construction.fr</a>	X	X
<b>CANASOUT</b>				
Monsieur BARRILLOT	06.74.35.03.33	<a href="mailto:jerome.barrillot@canasout.fr">jerome.barrillot@canasout.fr</a>		X
Monsieur MOTHES	06.07.81.84.52	<a href="mailto:xavier.mothes@canasout.fr">xavier.mothes@canasout.fr</a>	X	X
Monsieur CHOVAUX	06.45.27.89.92	<a href="mailto:n.chovaux@canasout.fr">n.chovaux@canasout.fr</a>	X	X

### 1. Observations sur le précédent compte rendu

Sans objet.

### 2. Avancement des travaux

Entreprise CANASOUT : début des travaux de pose des canalisations le 03/10/22.

Reprise des branchements AEP terminée entre l'avenue de l'Europe et la rue des Épiciers. Pose de la vanne DN 150 et déconnexion de la canalisation PVC réalisées. Réfection provisoire en enrobé à froid réalisée partiellement.



Entreprise SOGEA : début des travaux de pose des canalisations le 10/01/23.

Pose des réseaux EU (hors branchements) ainsi que AEP fonte 200 et 250, réalisée jusqu'au niveau de l'accès à la Sécurité Civile.



### 3. Situation administrative

Notification : marché n°CA22080 notifié le 29/06/2022.

Ordres de service : délai d'exécution des travaux de 14 mois.

- N°1 de préparation des travaux délivré le 18 juillet 2022 pour un délai de 2 mois.
- N°2 de démarrage des travaux délivré le 12 septembre 2022 pour un délai de 14 mois.

Sous-traitants : les sous-traitants devront être déclarés.

Arrêtés de voirie :

=> **RD 941 - Avenue du Général Leclerc (CANASOUT) : arrêté pris le 06/10/2022 (route barrée). Validité du 14/10/2022 au 17/02/2023.**

=> **RD 941 - Avenue du Général Leclerc (SOGEA) : arrêté pris le 03/01/2023 (route barrée). Validité du 03/01/2023 au 13/07/2023.**

#### 4. Coordination, observation, décisions

##### 4.1. Constat

Lors de la visite de chantier, il a été constaté les éléments suivants :

##### CANASOUT

- **Réalisation des finitions et de la réfection provisoire en enrobé à froid en cours.**

- Personnel présent : 1 chef de chantier + 4 compagnons.
- Matériel mis en œuvre : 2 pelles, 1 cylindre et 1 camion.
- Signalisation en place pour réalisation des travaux sous route barrée au niveau de la RD 941.

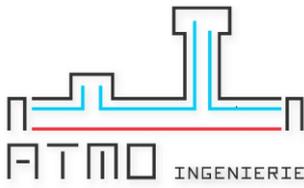


##### SOGEA

- **Pose des réseaux AEP (fonte 200 et 250) et EU (PP 200) en cours entre R23 et R24.**

- Personnel présent : 1 chef de chantier + 7 compagnons.
- Matériel mis en œuvre : 2 pelles et 2 camions.
- Profondeur de la tranchée : 1,85 m pour la tranchée EU et 1,30 m pour la tranchée AEP en épaulement.
- Blindage : mis en place.
- Nature du terrain : structure de chaussée puis calcaires marneux.
- Contraintes particulières : /.
- Géotextile et grillage avertisseur : mis en place.
- Découpage de chaussée : rabotage réalisé sur une largeur de 2,00 mètres.
- Signalisation en place pour réalisation des travaux sous route barrée au niveau de la RD 941.





## **4.2. Implantation des ouvrages**

Station de lavage / angle rue de la Côte (travaux SOGEA) => réalisation des travaux en route barrée  
Poursuite de la pose des réseaux sur la demi-chaussée côté droit sur l'ensemble du linéaire. Pour le réseau d'assainissement, pose de canalisations en polypropylène Ø 200 SN16 en axe de la future demi-chaussée et reprise des branchements conformément au plan d'exécution (validé le 16/12).

Les antennes des rues perpendiculaires (Impasse des Marronniers, impasse Saint-Cybard et rue de la Paix) seront reprises jusqu'en sortie d'emprise du futur aménagement.

Une amorce en attente en polypropylène Ø 160 SN16 sera créée à droite du n°59bis pour le raccordement futur d'un lotissement au réseau d'assainissement. **Le 13/01**, l'exploitant AGUR validera le diamètre de la canalisation AEP à poser à côté de l'EU.

### Branchements EU :

**Le 03/02**, validation des deux tabourets à reprendre pour la Sécurité Civile.

### Branchements AEP :

Les travaux de pose des canalisations d'eau potable dans l'enceinte du Château d'eau ont fait l'objet d'un piquetage **le 13/01**. Le 10/02, un sondage préalable devant l'accès du portail a été réalisé.

## **4.3. Points particuliers**

### Panneaux d'informations :

Les panneaux d'informations sont en place sur le chantier au niveau du rond-point de la Belloire, ainsi qu'à l'angle de la rue Pasteur et de la rue Condé => complément réalisé le 25/10 pour indiquer la direction d'Angoulême des deux côtés.

Lors de réalisation des travaux entre la station de lavage et la rue de la Côte, une signalisation spécifique et évolutive sera mise en place par l'entreprise SOGEA pour l'accès à la station de lavage et la station essence => ok le 03/02 avec validation préalable du propriétaire de la station-service.

### Ramassage ordures ménagères :

Sur le secteur des travaux en route barrée, les entreprises laisseront la possibilité de passage du camion de ramassage. Une collecte en porte à porte sera maintenue à minima jusqu'à la station de lavage. En complément, des bacs seront mis en place pour le regroupement des sacs de déchets => un plan a été présenté en réunion publique pour information auprès des riverains.

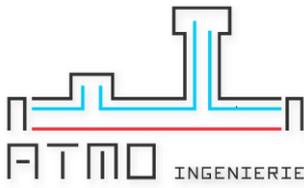
Un nouveau point a été fait **le 06/01** pour la gestion de la collecte lors de l'intervention de l'entreprise SOGEA à partir du 09/01. Poursuite de la collecte en porte à porte lors de la pose de la ligne principale + livraison des bacs pour le regroupement aux Services Techniques avec mise en place si nécessaire.

### Habitations non raccordées au réseau de collecte des eaux usées :

Pour le secteur de travaux de l'entreprise SOGEA, deux habitations ne sont pas raccordées aux n°1bis et 27 bis.

### Information des riverains :

Une réunion publique d'information a été organisée le 05/09/2022 avec les riverains. Elle a été précédée d'une rencontre avec les entreprises et institutions (Sécurité Civile) impactées par le



chantier. En complément de la signalisation de chantier, des panneaux : commerces ouverts pendant les travaux seront mis en place.

Un accès permanent doit être maintenue pour la Sécurité Civile.

#### Signalisation de chantier :

**Le 9/11**, la mairie de Jarnac demande une amélioration de la visibilité, la nuit, de la signalisation en route barrée à l'angle de l'avenue de l'Europe. Des panneaux zebra réfléchissant ont été rajoutés par l'entreprise.

**Le 3/02**, après la fin de l'intervention de l'entreprise CANASOUT, la signalisation sera repositionnée après la voie d'accès à la ZI de Souillac.

#### **4.4. Points techniques**

En remblaiement supérieur (hors zone de pose sous accotement), il sera mis en place **uniquement** de la GNT2 => validation des FPT le 12/09 par l'ADA de Jarnac.

L'intervention au niveau de chaque branchement (EU et AEP) sera validée préalablement avec l'exploitant.

Les robinets de prise en charge pour les branchements AEP sont avec prise par le dessus.

Les anciennes bouches à clefs seront supprimées.

Profondeur des tabourets de branchements => dans la mesure du possible celle-ci sera au minimum de 0,60 m avec si-besoin déplacement des emplacements actuels pour permettre un raccordement en fil d'eau de la canalisation venant de la partie privative.

#### Bouches à clefs

Il est rappelé aux deux entreprises que sur la ville de Jarnac les bouches à clefs sont rondes pour les branchements et carrées pour les vannes.

#### Réfection définitive de voirie

**Le 13/01**, demande de l'ADA pour réalisation d'un MDG (monocouche double gravillonnage) en complément du BBSG 5 cm sur les tranchées dans le virage avant le château. L'entreprise fera valider préalablement la formulation de ce monocouche => **éléments à transmettre par le sous-traitant de l'entreprise CANASOUT.**

**Le 27/01, intervention à planifier** pour la réalisation des réfections définitives entre le Pont des Trois Jeannettes et le carrefour avec l'avenue de l'Europe (après validation des contrôles externes).

#### **4.5. Installation de chantier**

La localisation de l'installation de chantier pour l'entreprise CANASOUT est sur le terrain de moto-cross dans la ZI de Souillac => **le 10/02**, constat de repliement de chantier à dresser le 13/02.

La localisation de la zone amiante (pour les travaux sur le réseau d'assainissement) reste à valider avec l'entreprise SOGEA.

#### **5. Hygiène et sécurité**

Les arrêtés de voirie seront visiblement affichés à l'entrée du chantier => **ok le 10/02.**

Les accès du chantier seront **protégés** et la signalisation sera **adaptée** durant les périodes d'absence du personnel sur le chantier.

La signalisation a été mise en place par l'entreprise SOGEA à l'angle avec la rue des Champs Seguin.



## 6. Planification

La planification des travaux est la suivante pour la fin de la semaine 6 et la semaine 13 :

### **Entreprise CANASOUT :**

Fin de la réalisation des finitions et des réfections provisoires en enrobé à froid. Repliement de l'installation de chantier.

### **Entreprise SOGEA :**

Poursuite de la pose des réseaux jusqu'au R25 et début de reprise des branchements de l'amont vers l'aval.

## 7. Contrôles techniques

Validation le 19/10, par le MOE, de l'essai de pression (à 6 bars) sur la canalisation de refoulement en attente.

Validation le 13/01, par le MOE, de l'essai de pression (à 12 bars) sur les canalisations d'eau potable DN 200 et 250 pour la partie CANASOUT.

### **Les contrôles suivants seront effectués en cours et en fin de chantier par des prestataires ayant une habilitation COFRAC :**

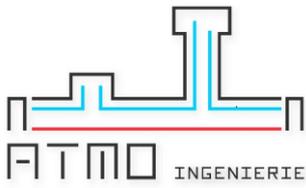
- ✓ Contrôle de compactage des tranchées => 1<sup>ère</sup> intervention réalisée le 21/10. **Un point est non conforme** (matériaux à priori trop secs, des contrôles complémentaires seront réalisés ultérieurement). En accord avec l'ADA, les matériaux de remblaiement validés continueront à être mis en œuvre. Les contrôles réalisés le 5/12 sont conformes. La troisième intervention est planifiée le **08/02**.
- ✓ Inspection vidéo et tests d'étanchéité => **le prestataire retenu est SARP**.  
1<sup>ère</sup> intervention (travaux CANASOUT) pour ITV et tests, réalisée les **30/01, 31/01 et 01/02**.  
2<sup>ème</sup> intervention (travaux SOGEA ligne principale) pour ITV et tests (regards), planifiée les **15 et 17/02**.

### **Bilan des contrôles réalisés lors de la 1<sup>ère</sup> intervention (travaux CABASOUT)**

ITV => aucuns défauts sur les tronçons contrôlés.

Étanchéité => défaut sur le tronçon R3/R4 + 2 tabourets non conformes à l'air. Tous les regards testés sont conformes.

**Intervention planifiée le 09/02** pour la recherche de fuite sur R3/R4, réalisation de tests à l'eau pour les deux tabourets non conformes à l'air et réalisation des tests sur R0/R2 (réseau en charge lors de la première intervention) => **les deux tabourets non conformes à l'air sont conformes à l'eau. L'ITV et les tests d'étanchéité sont conformes sur R0/R2**. La fuite sur R3/R4 a été



localisée sur une canalisation de branchement. La réparation a été réalisée => contre-visite à planifier.

## **8. Documentation/Plans**

### **Documents remis :**

- ◆ Cf fiche visa n°4.

### **Documents à remettre par les entreprises :**

- ◆ Cf fiche visa n°4.

## **9. Intempéries, retards et autres**

Nombre de jours d'intempéries : 2 les 21/11/22 et 19/01/23.

Nombre de retards ou d'absences aux réunions : /

## **10. Prochaine réunion**

La prochaine réunion de chantier est programmée le **vendredi 17 février 2023.**

Rendez-vous à **8h30** sur le chantier => secteur SOGEA.

**Pièces jointes :** /.

**Fabrice PIGEAU**